

FORUM DE HAUT-NIVEAU SUR L'IRRIGATION

«Forger la résilience et accélérer la croissance au Sahel et en Afrique de l'Ouest par la relance de l'agriculture irriguée»

DAKAR (SENEGAL), LE 31 OCTOBRE 2013

NOUS, les représentants des gouvernements des six pays Sahéliens du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 à l'invitation du Gouvernement du Sénégal, du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et de la Banque Mondiale, au Forum de Haut Niveau pour la relance de l'irrigation dans les pays du Sahel, aux côtés des Commissions de l'Union Africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et en présence de représentants des organisations internationales, des organisations régionales, de la recherche, des organisations de la société civile, des organisations de producteurs, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers,

RAPPELANT :

- La déclaration de l'Union Africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique de Juillet 2003 à Maputo dans laquelle les pays confirmaient leur engagement à contribuer à l'éradication de la faim et à la réduction de la pauvreté en mettant en œuvre en urgence le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture pour l'Afrique (PDDAA) et notamment son Pilier 1 relatif à la gestion durable des terres et la maîtrise de l'eau,
- L'établissement du partenariat Africain pour les eaux agricoles, AgWA (Agricultural Water for Africa) en 2010, et de TerrAfrica en 2005 sous l'égide de l'Union Africaine, pour faciliter la mise en œuvre du Pilier 1 du PDDAA,
- L'appel des acteurs africains de l'irrigation lancé à Ouagadougou en 2007 exhortant les autorités des pays Africains à reconnaître la contribution de l'agriculture irriguée à la croissance et à la réduction de la pauvreté et à agir pour son développement de façon rentable et durable,
- Le lancement par les Chefs d'Etats et de Gouvernements du CILSS des activités de la Coalition Mondiale sur l'Eau au Sahel lors de leur 15^{ème} conférence en mars 2010 en vue de mobiliser toutes les compétences et ressources pour la maîtrise de l'eau au Sahel,

CONSTATANT:

- la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle qui se traduit parfois par des crises aiguës, la prédominance de revenus bas et instables, et la pauvreté qui fragilisent une grande partie des populations du Sahel, particulièrement en milieu rural, et accentuent l'émigration et l'exode rural;
- la prédominance d'une agriculture pluviale soumise à l'impact notoire des chocs et des aléas climatiques et de la dégradation des terres agricoles sur la production et les prix agricoles, ainsi que leur effet amplificateur sur la vulnérabilité;
- la fragilité persistante des filières agricoles et des difficultés récurrentes de mise en marché en dépit d'une demande urbaine solvable en augmentation, notamment pour le riz et les produits maraîchers;
- les effets de l'accroissement démographique au Sahel qui entraîne d'une part la surexploitation des terres, et d'autre part l'augmentation de la demande en produits agricoles et d'élevage, rendant l'augmentation de la productivité agricole désormais nécessaire et un défi à relever,
- La faiblesse des ressources financières allouées à l'investissement agricole dans les pays du Sahel qui contraste avec les fortes sommes encore consacrées à l'importation de denrées alimentaires,

CONSCIENTS que:

- L'agriculture irriguée contribue directement et indirectement à la croissance de l'économie, à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance de l'économie et à un aménagement équilibré du territoire,
- Le potentiel de mise en valeur agricole des terres par diverses modalités de gestion de l'eau est immense et diversifiée au Sahel, notamment pour les aménagements individuels ou collectifs de conservation des eaux et des sols, les équipements individuels à bas coût et les périmètres villageois, les grands périmètres publics nécessitant une implication financière forte des états appuyés par des investissements privés bien ciblés,
- La marge énorme pour développer des productions locales irriguées en substitution aux importations est élevée, et que le riz irrigué dans les vallées sahéliennes est produit à des coûts à peine plus élevés que le riz importé et que l'effort pour inverser ceci est à portée de main,
- Le rôle du secteur privé est fondamental pour l'atteinte de l'objectif d'accroissement de la résilience. La combinaison d'initiatives privées et de politiques publiques adaptées permet d'exploiter au mieux les ressources naturelles et le potentiel humain disponibles dans le respect des principes de durabilité et d'inclusion sociale de toutes les couches de la population. Ceci passe par la construction de filières compétitives et rentables permettant aux producteurs de capitaliser d'une année sur l'autre le développement de leur exploitation et de renforcer leur capacité de résilience au Sahel,

RECONNAISSANT que:

- Malgré sa contribution potentielle à l'économie agricole et rurale des pays de la région, l'irrigation ne couvre actuellement que 2 % des superficies cultivées au Sahel et que moins de 20 % du potentiel est exploité,
- Les investissements dans l'irrigation au Sahel ont été faibles ces 20 dernières années et demeurent modestes malgré un récent regain d'attention, et une part significative des surfaces équipées en irrigation sont sous-exploitées,
- Les interventions d'appui aux filières de distribution d'équipements d'irrigation adaptés aux petits producteurs sont souvent fragmentaires et peu soutenues dans la durée,
- Certaines opérations d'investissement ont pu engendrer des tensions en matière d'accès à et de partage des ressources en eau et en terres,
- Le renforcement des capacités et l'appui aux associations d'usagers de l'eau agricole sont insuffisants dans la durée,
- Les politiques, stratégies et plans en matière d'eau agricole que tous les pays du Sahel ont engagés nécessitent un appui soutenu et une concertation accrue pour leur mise en œuvre,

DÉCLARONS NOTRE ENGAGEMENT à:

- Faire en sorte que tout développement hydro-agricole soit basé sur des politiques et stratégies sectorielles appropriées, intégré dans une filière et fondé sur une utilisation rationnelle et durable des ressources disponibles,
- élaborer un système fiable de gouvernance foncière, un accès abordable aux financements pour les petits exploitants et les investisseurs, des connaissances et des capacités adaptées pour tous les acteurs impliqués, et des infrastructures et circuits d'approvisionnement, de commercialisation efficaces et justes,
- Mettre en œuvre un ensemble de stratégies et de programmes d'investissement diversifiés visant à exploiter le potentiel de développement offert par une palette de systèmes de gestion hydro-agricoles possibles, à savoir: (1) l'amélioration de la mobilisation des eaux pluviales à des fins agricoles; (2) l'irrigation individuelle de produits agricoles de haute valeur ajoutée; (3) la petite et la moyenne irrigation gérées par les communautés villageoises pour les besoins alimentaires des ménages et les marchés locaux ; (4) la modernisation et l'expansion des grands périmètres publics

irrigués existants, notamment rizicoles ; et (5) l'irrigation à vocation commerciale (marchés nationaux ou d'exportation) fondée sur des partenariats public-privé (PPP) et inscrite dans des pôles de croissance,

- Appuyer la revitalisation des grands aménagements existants de manière à permettre une meilleure responsabilisation des producteurs par le renforcement des capacités des associations d'irrigants, d'une part, et favoriser l'adoption de technologies et systèmes d'irrigation adaptés à faible coût pour les petits exploitants, d'autre part,
- Promouvoir le recours à des investisseurs privés et à des financements commerciaux en plus des investissements publics, en s'inspirant des différents projets novateurs récents qui ont réussi en Afrique et ailleurs dans le monde et fondés sur des partenariats viables, justes et équitables dans lesquels les agriculteurs (y compris les femmes et les jeunes) préalablement organisés, sont partie prenante dans les processus décisionnels sur des bases d'information partagée,
- Mener une action soutenue de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local pour chaque catégorie clé d'acteurs dans le secteur par: (a) la création ou le renforcement de centres de formation en matière de gestion des eaux agricoles, notamment des centres d'excellence régionaux ou nationaux; (b) la collaboration avec le secteur privé sur les expertises en matière d'exécution des projets d'irrigation ; (c) la mise en œuvre de programmes continus de renforcement des capacités des exploitants agricoles; et (d) l'appui à la formation et recyclage des opérateurs privés intéressés par l'investissement dans le secteur,
- Mettre en œuvre les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le cadre des bassins hydrographiques internationaux et des organismes en charge de leur gestion, et saisir l'opportunité que constitue la collaboration transfrontalière établie pour favoriser le développement d'interventions en gestion des eaux agricoles,
- Exhorter des efforts solides et continus en vue de faciliter davantage le commerce régional, la gestion durable des terres ainsi que les développements infrastructurels connexes, qui sont des conditions préalables au succès des opérations,

LANCONS UN APPEL pour que les gouvernements des pays Sahéliens aidés de leurs partenaires au développement et du secteur privé adhérant aux termes de la présente déclaration:

- Augmentent sensiblement les investissements en matière d'hydraulique agricole pour passer de 400.000 hectares aujourd'hui à 1.000.000 d'hectares d'ici 2020, pour un coût total estimé à plus de sept milliards de dollars US,
- Déclinent cet objectif dans des programmes cohérents accélérant la mise en œuvre des politiques sectorielles, des réformes institutionnelles, du cadre juridique et des dispositifs organisationnels relatifs à la gestion de l'eau agricole et du foncier rural, à la production irriguée et, au besoin, aux filières agricoles concernées, suivant des processus négociés,
- Assurent la transparence et l'équité dans la répartition des coûts, le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'irrigation, tout en renforçant les capacités des organisations paysannes qui sont parties prenantes dans leur gestion, sur la base d'un cadre réglementaire adapté;
- Intensifient l'appui aux initiatives régionales qui visent l'amélioration et l'amplification de l'irrigation au Sahel et en Afrique de l'Ouest comme celles relatives à la mise en œuvre du Pilier 1 du PDDAA, du partenariat Africain pour les eaux agricoles AgWA, sous l'égide de l'Union Africaine, et la Coalition Mondiale sur l'Eau au Sahel.